



Indemnisation accident après expertise ?

Par **titine30**, le **11/12/2008** à **16:03**

je viens de recevoir le rapport d'expertise suite à à l'accident de la circulation de ma mère renversée par une voiture en octobre 2007 ! ma mère de 74 ans à l'époque a eu un fracture ouverte tibia / péroné et une double fracture du genou elle est restée près de 5 mois en maison de rééducation suite à une intervention chirurgicale qui lui a valu de nombreux appareillage en broche plaques etc su niveau de sa jambe ! voilà les conclusion du rapport d'expertise (2ème rapport puisque il y a 7 mois un premier avait été fait ne concluant pas à la consolidation) :
rnrnrnDétail du séjour en hospitalisation CHU 4 jours en octobre 2007 rnet ensuite rééducation en centre de octobre 2007 à février 2008rnrnrnGène temporaire dans toutes les activités personnelles pendant la période d'hospitalisation de octobre 2007 à février 2008rnrnrnGène temporaire totale dans toutes les activités personnelles de février 2008 à octobre 2008rnrnrnDate consolidation octobre 2008rnrnrnTaux atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique : 8 %rnrnrnDegré de souffrance endurées 3/7rnrnrnDegré de dommage esthétique : 1.5/7rnrnrnAide ménagère de février 2007 à mai 2008 4h/semainesrnrnEt de février 2008 à octobre 2008 2h/semainernrnrnje n'ai aucune idée si cela parait correct par rapport à tout ce que ma pauvre maman a du subir alors qu'elle passait sur un trottoir et qu'une voiture sortant d'un parking l'a percutée ! 8 % ça me parait pas beaucoup et 3/7 comme souffrances endurées non plus rnQu'en pensez vous ? Quel montant d'indemnités pensez vous que le rapport actuel donnera ? Est il normal qu'on ne parle pas vraiment de préjudices moraux dans un tel rapport ? J'aimerais savoir à quoi m'attendre pour savoir si elle doit contester ou pas ?
Merci d'avance